

Les mesures et les aides pour les associations

COVID-19 : Les mesures et les aides pour les associations

Face à la pandémie de Covid-19, le Gouvernement a mis en place des mesures pour soulager la trésorerie des associations : reports de charges, prêts garantis par l'État, pour réduire ou compenser leurs coûts : activité partielle, fonds de solidarité.

Publié le 12 novembre 2020

Ce plan concerne aussi les associations pour un total de plus de 1 milliard d'euros. 100 M€ supplémentaires sont mobilisés pour renforcer leur trésorerie et fonds propres.

1. MOBILISER IMMÉDIATEMENT DE LA TRÉSORERIE POUR RELANCER LES ACTIVITÉS

45 M€ consacrés à des mesures d'aide à la trésorerie d'ici à 2022 par le biais de France Active.

2. RELANCER DES GRANDS PROJETS IMPLIQUE DES FONDS PROPRES

40 M€ ciblés sur de plus grosses associations pour renforcer leurs fonds propres via la Banque des Territoires.

3. DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ NÉCESSITE DE LA RESSOURCE HUMAINE

15 M€ affectés au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire afin de financer la création de 2 000 postes « Fonjep ».